

Les médicaments antipaludéens réduisent les risques, mais n'offrent pas de protection assurée contre la maladie. Vous devez prendre les médicaments avant, pendant et après votre voyage. Comme c'est le cas de tous les médicaments, ceux-ci peuvent avoir des effets secondaires et comporter des contre-indications (des conditions dans lesquelles son utilisation est déconseillée). Lors d'une évaluation de santé, votre fournisseur de soins de santé peut vous prescrire les antipaludéens les plus appropriés selon vos besoins. Consultez la section « Maladies transmises par les insectes ou les tiques » à la page 30 pour obtenir des conseils sur la façon d'éviter les piqûres de moustique.

Voyager avec des médicaments d'ordonnance

Lorsque vous voyagez à l'étranger avec des médicaments d'ordonnance, vous devriez apporter un document de votre médecin expliquant que vous avez besoin de ces médicaments afin d'éviter les problèmes avec

les agents des douanes. La preuve requise varie d'un pays à l'autre et peut inclure :

- une étiquette de pharmacie ou d'hôpital sur le contenant original qui indique votre nom complet tel qu'il figure dans votre passeport, le nom de la pharmacie, le nom du médicament et la posologie;
- une copie de votre ordonnance.

Vous aurez également besoin de ces renseignements si vous perdez vos médicaments ou si on vous les vole. Outre une copie de vos ordonnances, gardez un registre du nom générique et du nom commercial de chacun de vos médicaments.

Si vous portez des lunettes ou des verres de contact, il vous sera plus facile de les remplacer, au besoin, si vous avez l'ordonnance avec vous.

Vous devriez transporter vos médicaments essentiels dans deux différents articles de bagages à main, afin de minimiser les dégâts si vous perdez un des deux articles ou si vous vous faites voler. Apportez suffisamment de médicaments